

# Assurer la protection

DES PERSONNES  
RECEVANT DES SOINS

*Des mesures de protection  
supplémentaires pour l'ensemble  
des Manitobains et leur famille*

Les Manitobains et les Manitobaines jouissent d'un système de soins de santé de haute qualité au sein duquel des spécialistes expérimentés veillent au maintien de normes élevées de soins. La *Loi sur la protection des personnes recevant des soins* constitue une mesure de protection supplémentaire au sein même de notre système de soins de santé. En vertu de cette loi, il est maintenant obligatoire de signaler rapidement tout soupçon de mauvais traitements dans les hôpitaux et les foyers de soins personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements  
ou signaler vos préoccupations, appelez la ligne  
confidentielle et sans frais suivante :

**788-6366**

**1 866 440-6366**

(sans frais de l'extérieur de Winnipeg)

[www.gov.mb.ca/health/protection/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/protection/index.fr.html)